

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La commune de Pauillac gère un budget principal et 5 budgets annexes que sont les budgets Eau, Assainissement, Locaux professionnels soumis à TVA (locaux commerciaux, trésorerie, centre administratif), camping et Régie municipale d'animation et promotion (cinéma).

Vous trouverez en annexe le tableau des résultats du compte administratif 2023 tous budgets, qui montre une situation favorable de la commune et de tous les budgets annexes : régie d'animation et promotion, eau, assainissement et locaux professionnels soumis à TVA.

Le budget annexe « Camping » qui depuis quelques années était déficitaire, est redevenu excédentaire.

Le résultat global du budget principal est un excédent de 4 969 860,21 €.

Le résultat tous budgets réunis est un excédent de 7 583 879,92 €.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cet exercice a été marqué par le conflit Russo-Ukrainien et par une inflation importante qui ont engendré une augmentation des coûts de l'alimentaire mais aussi des carburants du fait des sanctions économiques appliquées par l'Union Européenne en matière, entre autre, de livraison de gaz et de gazoil par l'impossibilité de l'Ukraine de livrer l'ensemble des pays européens en blé ce qui a, au final, continué à impacter aussi bien les dépenses que les recettes de cette section mais aussi la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation perçue par les communes compensée par l'Etat.

En dépenses, la collectivité a très nettement augmenté les crédits liés au fluides (gaz et électricité) et carburant dans l'éventualité d'une forte augmentation qui a été effective au niveau des carburants. Les autres dépenses ont été contenues dans la limite des crédits votés.

En recettes : Les indemnités perçues au titre des diverses condamnations des parties adverses, les cessions de parcelles, le reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe « Assainissement » (800 000 €) et quelques augmentations des dotations (7% des bases) et des taxes additionnelles ont permis à la collectivité d'obtenir des recettes importantes.

Malgré tout, ces résultats positifs sont toujours liés à l'objectif de la municipalité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager une épargne brute qui non seulement couvre en priorité l'annuité de la dette, mais doit aussi permettre de couvrir au maximum les dépenses d'investissement et limiter le recours à l'emprunt.

Pour atteindre cet objectif, l'autorité territoriale a depuis plusieurs années, responsabilisé tous ses agents en leur demandant de suivre le budget qui leur est attribué afin de prendre conscience des économies qui peuvent être réalisées par la mise en concurrence plus large, par la mutualisation des moyens, par la polyvalence des agents techniques et cela afin d'éviter les dérives budgétaires.

Ces résultats sont aussi liés aux actions menées dans l'optimisation du patrimoine, par la maîtrise de la consommation des fluides, la mutualisation de certains contrats de prestations de service avec le CCAS, le développement de la dématérialisation.

ON CONSTATE EN DEPENSES :

Le chapitre 011 : « Charges à caractère général » a été exécuté à 85,61 % (2 496 264,18 € pour 2 915 725 € prévus) soit une augmentation d'environ 10 points par rapport à 2022.

On peut constater que certains articles ont subi des augmentations liées à la guerre en Ukraine comme :

- Article 60612 « Électricité » : augmentation de 131 580,59 € par rapport à 2022.
- Article 60613 « Chauffage » : augmentation de 39 132,62 € par rapport à 2022.
- Article 60623 « Alimentation » : augmentation de 33 309,01 €

Pour les autres articles :

- Article 60624 « Produits de traitement » : augmentation des dépenses dues à la recrudescence des rongeurs sur l'ensemble des bâtiments communaux
- Article 611 « Contrats de prestations de services » : augmentation de 321 486,60 €, comprenant la régularisation d'écriture comptable de la part de la DSP nous liant à la SEM MTV (230 821,32 €), des travaux de reprises des concessions funéraires (31 980 €), de l'assistance à la passation du contrat « Crématorium » (11 640 €), le contrat passé avec la société UGAP pour la vérification électriques des sites communaux (21 296,43 €), l'installation d'interrupteurs de commandes à clé pour l'éclairage public (11 499.91 €).
- Article 617 « Études et recherches » : + 14 451,00 € comprenant les études géotechniques liés aux futurs travaux du « Pôle culturel et cinématographique » (11681 €) et des recherches amiante parking Paul Doumer et place Verdun.
- Article 61551 « Entretien et réparation matériel roulant » : + 6 966,36 € comprenant la réparation du Manitou du service manifestation et de la nacelle.
- Article 6188 « autres frais divers » : + 8 485,97 € comprenant entre autres les contrats CENOV pour la télésurveillance et les contrôles préventifs.
- Article 6232 « Fêtes et cérémonies » : + 20 095,64 € augmentation due à la création des Brunchs et du renouvellement du marché de Noël.
- Article 6247 « Transports collectifs » : Remise en place des classes de découvertes.

D'autres articles ont diminué pour différentes raisons comme :

- Article 6068 « Autres matières et fournitures » : Prévu 177 450 € pour 103 152,99 € de réalisé.
- Article 61358 « Location mobilière – Autres » : Prévu 65 310 € pour 47 828,61 € de réalisé
- Article 61521 « Entretien et réparation terrains » : Prévu 35 000 € pour 12 668,46 € de réalisé. Le marché « Entretien des bords de Gironde » n'ayant pu être réalisé en totalité.

- Article 615221 « Entretien et réparation des bâtiments publics » : Prévu 100 000 € pour 59 879,56 € de réalisé.
- Article 615228 « Entretien et réparations autres bâtiments » qui comprend tous les bâtiments municipaux non administratif : Prévu 29 000 € pour 18 571,72 € de réalisé.
- Article 615231 « Entretien et réparation des voirie » : Prévu 169 000 € pour 126 331,68 € de réalisé.
- Article 61558 « Entretien et réparations autres biens mobiliers » : Prévu 28 200 € pour 8 550,75 € de réalisé. Les divers travaux prévus pour l'entretien de la drague du port n'ont pu être effectués du fait que cette dernière n'est toujours pas en activité depuis 2021 et les crédits prévus pour les réparations des divers appareils électroménagers non utilisés.
- Article 6188 « Autres frais divers » : Prévu 15 000 € pour 7 043,73 € de réalisé.

Le chapitre 012 : « Charges de personnel » a été exécuté à 95,10 %.

Comme chaque année, il faut tenir compte des augmentations récurrentes que sont : augmentation du SMIC, du taux des cotisations retraite (CNRACL), les avances d'échelons et de grade pour les passages de concours/examens professionnels, les départs à la retraite et le PPCR avec la refonte des grilles indiciaires au 1° janvier.

Toutefois, l'augmentation des charges de personnel est essentiellement due à la suppression des contrats aidés ce qui a obligé la collectivité à recruter du personnel sur des contrats classiques impliquant de fait une augmentation des charges de cotisations.

Le chapitre 65 : « Autres charges de gestion courantes » réalisé à 66,88 % a connu une baisse de 31 432,20 € par rapport à 2022.

On peut constater entre autres :

- La subvention au CCAS initialement prévue de 330 000 € n'a pu être versée dans sa totalité.
- Le versement d'une amende pénale de 2 200 € sur un compte d'attente au TP dans l'affaire NACKAERT/COMMUNE.

Le chapitre 66 : « Charges financières » présente une légère baisse de 6 305,43 € due à la politique de la commune qui n'a pas eu recours à l'emprunt pour la réalisation de ses investissements et a privilégié l'autofinancement.

Le chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » est composé essentiellement des titres annulés sur les exercices précédents. Ici aux remboursements d'une AOT pour un échafaudage rue Aristide Briand à la suite d'un mauvais calcul de la redevance. Titre qui a par la suite était réémis au bon montant.

ON CONSTATE EN RECETTES, en plus de l'excédent reporté de 3 394 999,09 € :

Le chapitre 013 : « Atténuations de charges » présente une diminution de 85 637,14 € en raison de remboursements d'IJ non encore encaissés. Retard pris par le Centre de Gestion de la Gironde qui a pris en charge la gestion des IJ pour le compte de Relyens.

Le chapitre 70 : « Produits domaine, divers »

Recettes en légère baisse :

- Article 70321 : baisse des demandes d'AOT.
- Article 70631 : Baisse des heures de fréquentation du COSEC par le lycée Odilon Redon.
- Article 70872 : baisse des remboursements de frais de personnel aux budgets annexes par le départ pour une autre collectivité d'un agent au camping municipal

Le chapitre 731 : « Fiscalité locale » on constate une augmentation de 248 488,33 € par rapport à 2022 provenant essentiellement de la TF due à une augmentation des bases fiscales qui avaient été fixées par l'Etat, la commune n'ayant pas augmenté ses taux, ainsi que des nouveaux calculs d'attribution votés à la suite de la suppression de la TH.

Nous constatons aussi une hausse de la Taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le chapitre 74 : « Dotations, subventions et participations » reste au même niveau que 2022.

Le chapitre 75 : « Autres produits de gestion courante » : on y trouve les loyers qui varient en fonction de l'occupation des locaux ainsi que les remboursements d'assurance mais aussi le remboursement par la société SAFEGE de sa condamnation (quais) pour la somme de 201 349,60 € et du remboursement de la somme de 11 372,67 € pour la mise en sécurité de l'immeuble dit Peyronnie.

Le chapitre 77 : « Produits exceptionnels » : concerne le produit des cessions pour 2 017 275,30 €.

Cette section se présente avec un excédent de l'exercice de 1 574 861,12 € soit un excédent global de 4 969 860,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Le chapitre 16 : Remboursement capital dette : 419 494,41 €

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

À l'article 2031 « Frais d'étude » :

- Étude aménagement voirie SDF du Bourg pour 5 400 €
- Étude termites et plomb futur « Pôle culturel et cinématographique » pour 912 €.

Le chapitre 204 « Subventions d'équipements versés » : part restant à la charge de la commune pour les travaux de rénovation énergétique effectués par les propriétaires pauillacais.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour 1 510 118,62 €, où on trouve entre autres :

- Achats de parcelles au Château Lynch Bages et à la SCI LYNCH BAGES pour 194 466,36 €
- Solde de l'acquisition de l'ancienne EHPAD pour 694 803,99 €
- Achat de l'immeuble sis 5 rue Maubec pour 57 300 €
- Achat de la parcelle AW515 rue Georges Clémenceau pour 118 315,42 €
- Tribune du rugby : changement de la chaudière pour 13 344 €
- Écoles :
 - Stores école maternelle de Hauteville (624,03 €)

- Travaux de plomberie à l'école de Hauteville (3 901,12 €)
 - Réseau électrique toiture cuisine Mairie pour 3 048 € (Erreur d'imputation)
- Club house du rugby : Rampe d'accès pour 9 702 € et solde des travaux pour 16 291,73 €
- Régénération des courts de tennis pour 18 504 €
- Cinéma : système d'extraction d'air pour 43 167,52 €
- Logement du COSEC : travaux divers pour 3 609,08 €
- Logement sis au 25 rue Ferdinand Buisson : Plomberie (6 486,70 €), toiture (2 331 €), garde-corps (860 €)
- Divers travaux de voirie pour 7 138,73 €
- Solde de la mise en place de la coupure nocturne pour 45 570 €
- Mise en conformité des EP rue du Temps Passé, rue des Gabarreys et George Sand pour 37 691,10 €
- Acquisition de véhicules électriques GOUPIL pour 45 732,71 €
- Vidéoprotection pour 15 532,05 €
- Renouvellement d'une partie du parc informatique :
 - Mairie : 1 039,41 €
 - PM : 3 665,43 €
 - Écoles : 4 071,46 €
 - Services techniques : 341,52 €
- Mobilier :
 - Mairie : 1 900,68 €
 - PM : 569,97 €
 - Écoles : 9 208,15 €
 - ST : 1 039,60 €
- Matériel de téléphonie :
 - Mairie : 330,88 €
 - PM : 840,89 €
 - Écoles : 85 €
 - ST : 1 468,12 €
- Autres matériels :
 - Mairie : 3 935,40 € (Rayonnage archives)
 - Écoles : 14 730,84 € (jeux, électroménager)
 - Cuisine centrale : 11 456,40 €
 - Cantines : 4 264,08 € (rayonnage et armoire de service)
 - Salle de la Garosse : 5 705,88 € (Chariot de manutention, fourneaux, congélateur, table de travail)
 - Salle des fêtes du Bourg : 3 935,28 € (fourneaux)
 - Salle des fêtes du Pouyalet : 3 132,21 € (table de travail, armoire, réfrigérateur)
 - Fêtes et cérémonies : 32 636,40 € (décorations de rue, tables, chaises, stand)
 - Stade de rugby : 1 511,70 € (vestiaires)
 - Voirie : 18 582,24 € (Gabions, corbeilles, scie circulaire)
 - Espaces verts : 4 693,18 € (tables de pique-nique, bacs à fleurs, tondeuse débroussailleuse, nettoyeur haute pression, tronçonneuse, perche élagueuse)
 - Services techniques : 27 282,52 €

Le chapitre 23 « Immobilisation en cours »

- Mairie : 29 510,08 € (menuiserie)
- Aire de jeux : 89 376 € (Escale des Moussaillons)
- Voie verte : 18 267,65 €

RECETTES :

En écritures réelles

- Affectation du résultat : 74 235,85 €
- Fonds de compensation TVA : 75 331,17 €
- Taxe d'aménagement : 45 905,66 €
- Fonds d'aide à l'équipement des collectivités FDAEC : 29 054,00 €
- Bonus écologique à la suite de l'achat de VL électriques GOUPIL : 17 000 €
- Reversement certificat d'économie énergie : 6 766 €
- Subvention de l'ADEME pour le tri hors-foyer : 2 634 €
- DETR pour l'aménagement de voirie CAB II : 35 000 € (solde)
- DSIL 2020 pour la réhabilitation énergétique de Hauteville : 219 113,69 € (solde)
- Subvention du département pour la réhabilitation énergétique de Hauteville : 30 000 € (solde)
- Amende de police pour la réalisation d'une voie verte : 70 000 €
- Dépôt et cautionnement sur logements : 1 160,00 €

En écritures d'ordre on trouve :

- Valeur de sortie actif biens vendus : 2 024 534,45 €
- Amortissements des biens 236 744,27 € + amortissement pénalités de renégociation dette (48 295,69 €)

Soit un excédent de 1 551 886,87 € dans le réalisé de l'exercice

On constate un déficit dans les restes à réaliser de l'exercice de 898 025,70 €

Le résultat global de ce budget les 2 sections réunies est un excédent de 4 406 814.71 €

BUDGETS ANNEXES

CAMPING MUNICIPAL

Ce budget reposait sur un déficit reporté 2022 d'un montant de 24 749,51 € en section de fonctionnement et un excédent de 28 289,44 € en section d'investissement.

Ce budget a été très impacté par les mesures liées à la COVID 19 qui ont entraîné une baisse conséquente des droits d'entrée, bien que la fermeture saisonnière du camping ait été reportée pour essayer de compenser les pertes du premier confinement, le second confinement de 2021 en tout début de saison n'a pas permis de revenir à un niveau financier correct.

À ce problème, s'est rajouté le conflit Russo-Ukrainien et la canicule estivale sur les mois de juillet et août 2022 faisant fuir les touristes vers des régions plus clémentes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES : en plus du déficit reporté de 24 749,51 €, on trouve :

- **Chapitre 011** : Les dépenses restent très maîtrisées, avec une baisse constatée au niveau du chapitre de 14 128,95 € par rapport à 2022 et ce malgré des augmentations au niveau des charges d'électricité et de gaz liées au conflit russo-ukrainien.
Le remboursement des charges à la commune en baisse passe de 63 045,38 à 42 763,84 € notamment pour le remboursement des salaires.
- **Chapitre 012** : Augmentation du remboursement de salaire de l'agent mis à disposition par le cinéma au camping du fait du départ pour une autre collectivité du gérant.
- **Chapitre 014** : reversement de la taxe de séjour à la CDC Médoc Cœur de Presqu'île pour 3 936,90 €, en hausse car la fréquentation a tout de même été plus importante que les années précédentes.
- **Chapitre 042** : écritures d'ordre avec l'amortissement des biens acquis pour 14 879,45 €.

EN RECETTES,

- **Chapitre 70** : les droits d'entrée pour 99 593,07 € (en légère augmentation de 14 334,92 €).
Le reversement par la commune des remboursements de salaires des contrats PEC pour 5 496,93 €.
- **Chapitre 73** : taxe de séjour perçue pour 3 129,50 €
- **Chapitre 74** : Subvention d'équilibre versée par la commune : 37 006,51 €
- **Chapitre 75** : provisions pour charges logement du camping pour 309,96€.
- **Chapitre 77** : Mandats annulés sur exercices précédent : 138,42 € (Remboursements sur factures de gaz et électrique)

Nous avons un excédent de l'exercice de la section de 39 132,31 € et un excédent global de 14 382.80 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES, on trouve :

- Téléviseur : 384,16 €
- Défibrillateur : 1 172,32 €

EN RECETTES, en plus de l'excédent reporté de 28 289,44 €, on trouve :

Chapitre 040 : écritures d'ordre des amortissements de biens pour 14 879,45 €.

Soit un excédent de l'exercice de la section de 13 322,97 € et un excédent global de 41 612,41 €

Le résultat global de ce budget les 2 sections réunies présente un excédent de 55 995,21 €.

REGIE D'ANIMATION ET PROMOTION

Ce budget reposait sur un excédent 2022 d'un montant de 2 749,53 €.

DEPENSES :

- **Chapitre 011** : réalisé à 98,50% avec un montant de 212 887,90 € dont 68 584,36 € de remboursement de personnel.
L'essentiel des autres dépenses porte sur les consommations de gaz pour 6 994,44 €, la location de films pour 29 547,89 €, la rémunération du programmateur pour 2 885,24 €, les prestations de service liées aux diverses animations proposées par le cinéma et à la préparation du festival pour 58 371,04 €, la TSA pour 10 570,91 €, la maintenance pour 4 253,53 € (copieur- logiciel billetterie - matériel numérique – projecteur, etc.), les impressions diverses (affiches, billetterie, programmes) pour 9 342,17 €.

EN RECETTES : En plus de l'excédent reporté on trouve :

- **Chapitre 70**
 - Droits d'entrée réalisés : 66 743,11 € soit une augmentation de 17,35 % par rapport à 2022
 - Augmentation corrélative des ventes confiseries passant de 2 128 € à 3 052 €
 - Remboursement d'une partie du salaire de l'agent mis à disposition du camping municipal pour 13 898,01 €

- **Chapitre 74**
 - Subvention du Département pour 8 000,00 € et de la Région pour 9 563,77 €.
 - Participation de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île aux VD7A de 6 000 €
 - Redevance Censier publicités pour 297,82 €
 - Subvention Art et essai pour 6 407,00 €
 - Subvention de la commune pour 66 085 €

- **Chapitre 75**
 - Mécénat de Pathé Films dans le cadre du VD7A pour 5 000 €
 - Don de la Fondation Philippine de Rothschild dans le cadre du VD7A de 21 000 €
 - Mécénat de Rothschild Martin Maurel dans le cadre du VD7A pour 8 000 €

D'où un excédent de l'exercice de 7 763,32 €, ce qui donne un excédent global de 10 512,85 €.

EAU

Cet exercice reposait sur un excédent d'exploitation 2022 de 67 134,29 € et un déficit d'investissement de 81 756,18 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN DEPENSE :

- **Chapitre 011** : on y trouve les frais de télécommunication pour la sectorisation de réseaux pour 731,67 €
- **Chapitre 66** : ICNE pour -191,83 € et remboursement intérêts de la dette pour 3 358,38 €.
- **Chapitre 042** : opération d'ordre pour l'amortissement des réseaux (47 833,02 €) et l'amortissement des pénalités de renégociation (5 237,73 €).

Soit un total de dépenses de 56 968,97 €

EN RECETTES :

En plus de l'excédent reporté de 156 534,29 €, on trouve

- **Chapitre 70** : surtaxe de la vente de l'eau (164 579,28 €)
- Écriture d'ordre pour l'amortissement des subventions perçues (4 977,20 €).
- L'excédent reporté de 67 134,29 €

Soit un excédent de l'exercice de 112 587,51 € et un excédent global de 179 721,80 € pour cette section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSE :

- Chapitre 16 : remboursement du capital : 18 205,49 €
- Opérations d'ordre :
 - 4 977,20 € (amortissement subventions)
 - 5 339,63 € (Modification de l'actif)
- Déficit reporté de 81 756,18 €

EN RECETTES :

- Article 1068 « Excédent d'exploitation capitalisé » pour 81 823,38 €
- Ecritures d'ordre : Amortissement des réseaux (47 833,02 €) et des pénalités de renégociation de la dette (5 237,73 €) et la modification de l'actif (5 339,63 €).

Soit un excédent de l'exercice de 111 711,44 € et un excédent global de 29 955,26 € pour cette section.

Ce budget est arrêté les 2 sections réunies à un excédent de 209 677,06 €.

ASSAINISSEMENT

Ce budget se présente avec un excédent reporté de 2022 d'un montant de 883 621,39 € en section de fonctionnement et un excédent de 94 676,24 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- **Chapitre 011** : on y trouve les servitudes de passage des canalisations pour RFF et le Département (75,35 €), Contrôle STEP dans le cadre de la convention du 24/04/2019 pour 1 380 €.
- **Chapitre 66** : frais financiers pour le remboursement des intérêts de la dette 13 044,86 €. Les ICNE pour -749,42 €
- **Chapitre 042** : opérations d'ordre pour les amortissements des réseaux (203 946,84 €) et l'amortissement des pénalités de renégociation (6 621,28 €).
- **Chapitre 67** : Reversement de 800 000 € d'une partie de l'excédent au budget principal.

EN RECETTES :

En plus de l'excédent reporté de 883 621,39 €, on trouve :

- **Chapitre 70** : Surtaxe pour 466 469,70 € et participation assainissement collectif pour 4 500 €
- **Chapitre 77** : Une écriture d'ordre pour l'amortissement des subventions reçues pour 75 086,61 €.

Soit un déficit de l'exercice pour cette section de -478 262,60 € et un excédent global de 405 358,79 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : on trouve :

- Chapitre 16 : Remboursement capital : 61 085,92 €.
- Chapitre 20 : Étude sur le schéma directeur pour 41 454,00 €.
- Chapitre 23 Immobilisations en cours pour 334 511,65 € correspondant aux travaux de traitement olfactifs de la STEP.
- Chapitre 040 : Opération d'ordre relative à l'amortissement des recettes perçues pour 75 086,61 €
- Chapitre 041 : la modification de l'actif pour 121 388,42 €

RECETTES : En plus de l'excédent 2022 de 94 676,24 €, on trouve :

- Chapitre 040 opération d'ordre pour l'amortissement des réseaux (202 936,84 €), l'amortissement des études (1 010 €), amortissement des pénalités de renégociation de la dette (6 621,28 €).
- Chapitre 041 : la modification de l'actif pour 121 388,42 €
- Chapitre 13 : Subvention en capital travaux Bouhoubrun pour 4 558,48 € (subvention sur 15 ans dont il restera 5 ans à percevoir en incluant 2022).

D'où un excédent de 34 0115,78 € dans le réalisé soit un excédent cumulé pour cette section de 128 792,02 €.

On constate par ailleurs un déficit dans les restes à réaliser de 56 330,56 €

Ce budget est arrêté les 2 sections réunies à un excédent global de 477 820,25 €.

LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS A TVA

Ce budget se présente avec un excédent reporté 2022 de 223 819,48 € en section de fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 1 531,95 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EN DEPENSES :

- **Chapitre 011** : Les dépenses présentent une évolution notable par rapport aux années précédentes du fait de l'inflation qu'a connu notre pays et le conflit Russo-ukrainien. Dans ce chapitre, on trouve les fournitures d'énergie pour 12 683,69 € HT en augmentation de 52,78 % par rapport à 2022, la maintenance pour climatisation trésorerie et centre administratif, le traitement des termites centre administratif et trésor public (752,51 € HT), les fais de télécommunication (Internet pour 501 € HT – Téléphonie pour 363,80 € HT). Diverses réparations sur le système de climatisation et de chauffage (5 149,45 €)

- **Chapitre 66** : remboursement des intérêts de la dette pour 6 552,72 €. ICNE (-298.96 €)

- **Chapitre 042** : écritures d'ordre pour l'amortissement des biens (26 852,53 € HT) et des pénalités de renégociation de la dette (7 646,01€).

EN RECETTES : en plus de l'excédent reporté de 223 819,48 €, on trouve les loyers de 86 853,28 € HT et un remboursement de sinistre de 2 155,86 €.

D'où un excédent de l'exercice de 24 891,39 € et un excédent global de 248 710,87 € pour cette section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : On y trouve seulement au chapitre 16 : Remboursement du capital de la dette : 32 356,95 € et la caution pour la location d'une salle au centre administratif (587,50 € HT)

Recettes : on y trouve l'excédent reporté de 2022 pour 1 531,95 €, les amortissements des bâtiments (26 578,53 €), de la chaudière (274 €) du local sis au 7 rue Aristide Briand (Restaurant « La table gourmande ») et des pénalités de renégociation de la dette (7 646,01 €) en écriture d'ordre.

D'où un excédent de l'exercice de 1 554,09 € et un excédent global de 3 086,04 € pour cette section

Ce budget est arrêté les 2 sections réunies à un excédent global de 251 796,91 €.